

# Subvention à l'association Habitat Jeunes du Choletais



## Cholet Agglomération

Antoine BOURCIER

Service Urbanisme prévisionnel et opérationnel - Habitat  
Hôtel d'Agglomération – BP 62 111 – 49 321 CHOLET Cedex

Tel : 02 72 77 23 78

[abourcier@choletagglomeration.fr](mailto:abourcier@choletagglomeration.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans le cadre de la compétence « équilibre sociale de l'habitat », Cholet Agglomération souhaite accompagner les actions et le développement de la Résidence Habitat Jeunes « Les Pâquerettes »

D'autre part, considérant l'intérêt d'accompagner les jeunes pour faciliter leur accès ou leur maintien dans un logement, Cholet Agglomération et l'Association Habitat Jeunes du Choletais, avec le soutien du Conseil Départemental de Maine-et-Loire, ont mis en place des permanences d'Accueil, d'Information et Orientation et Accompagnement pour le logement des jeunes.

Les objectifs poursuivis sont :

- Promouvoir le logement à vocation sociale au sein du foyer, en direction des jeunes travailleurs, des apprentis ou stagiaires, des étudiants et des adhérents
- Développer l'animation centrée sur la socialisation des individus par la vie en collectivité
- Promouvoir l'ouverture vers l'extérieur, favorisant l'insertion des jeunes dans la société

### TYPE D'AIDE

Subvention / prime

### SECTEUR GÉOGRAPHIQUE

Cholet Agglomération

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Association.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Aide forfaitaire.

### ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNÉE EN COURS

Budget 2024 : 40 000 €

## **BILAN DES ANNÉES PRÉCÉDENTES**

Montant de la subvention en 2023 : 40 000 €

Montant de la subvention en 2022 : 39 000 €

Montant de la subvention en 2021 : 39 000 €

Montant de la subvention en 2020 : 34 715 €

Montant de la subvention en 2019 : 34 715 €

